

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PONCHON DU SAMEDI 27 JUIN 2015

COMMUNE DE PONCHON

Présents: Robert JOYOT, Maire.

Yannig MERLIN; Colette JOLLİVET; Geneviève DELABY; Denis ROLLAND, Adjoints.

Nadège PERROTTE; Alain CHOTEAU; Martine CANIVET; Olivier WAUTERS; Jocelyne LHOTTE;

Gérard SOUFFLET, Conseillers.

Excusés: Élodie THÉRY pouvoir à Robert JOYOT. (Mais ce pouvoir parvenu tardivement n'a pu en être utilisé)

Jean-Claude GIRET pouvoir à Olivier WAUTERS. Claudine LEFEBVRE pouvoir à Gérard SOUFFLET.

Absent: Bernard LECOCQ.

Secrétaire de séance : Geneviève DELABY.

Lecture du compte rendu des séances des vendredis 22 mai et 19 juin : aucune observation.

1/ REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE A LA COMMUNAUTÉ DU THELLE

La loi permettait des arrangements locaux, et une certaine latitude dans la détermination du nombre de délégués communautaires. Et, en application d'un arrangement local, le nombre de délégués communautaires avait été fixé à 65. Ce genre de latitude a été jugé inconstitutionnel par le Conseil Constitutionnel. Conséquence :

- Le nombre de délégués communautaires est ramené de 65 à 59.
- Le nombre de délégués communautaires de PONCHON est ramené de 2 à 1 délégué.

Et il n'est pas permis de suppléant. Et il faut élire cet exemplaire unique parmi les 2 conseillers élus au suffrage universel en mars 2014 : Geneviève DELABY et Robert JOYOT.

Robert JOYOT se présente, il est élu à l'unanimité. Par arrangement interne, qu'on espère n'être pas inconstitutionnel, Geneviève DELABY est désignée comme déléguée officieuse. Elle assistera aux commissions et aux conseils communautaires aussi souvent qu'il lui sera loisible, mais elle n'y disposera pas de droit de vote.

À l'unanimité, le conseil municipal fait part de sa perplexité devant ces errements législatifs et réglementaires.

2/ CONVENTION AVEC LE THÉÂTRE DU BEAUVAISIS

À l'unanimité, *le conseil municipal agrée* la signature d'une convention avec le Théâtre du Beauvais pour l'année 2015/2016, prévoyant que chaque enfant de l'école assistera à un spectacle et à un seul.

Coût présumé pour la commune :

110 élèves x 6 € = 660 €

3/ ASSAINISSEMENT

> POURSUITE DU CHANTIER

Des vents concordants indiquent que le Département va délivrer son accord de dérogation, autrement dit son autorisation de poursuivre les travaux, de façon concomitante :

- sur la Phase II « PIERREPONT »,
- sur la phase III « ROYE ».

Accord de dérogation ne signifie pas accord de financement. La poursuite des travaux entraînera automatiquement une augmentation du prix de l'Eau de 8 € / m³, sur PIERREPONT, et sur ROYE, comme sur le centre de PONCHON et le LARRIS.

À l'unanimité, moins la voix de Denis ROLLAND qui s'abstient, *le conseil municipal décide* de poursuivre le chantier simultanément sur PIERREPONT et sur ROYE. Les travaux pourraient y commencer dès cet automne.

4/ ASSAINISSEMENT

♥ DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES BRANCHEMENTS PARTICULIERS

À l'unanimité, *le conseil municipal agrée* le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour le financement des branchements des particuliers.

5/ ÉGLISE

5/1 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DE L'EN-FEU

Devis, du 27 juillet 2014, de Mme BERELOWITSCH:

Montant

10 600 €

Subvention de l'État

5 300 €

À la charge de la commune

5 300 €

À l'unanimité, le conseil municipal agrée, sur ces bases, le dépôt d'une demande de subvention.

5/2 ÉCLAIRAGE DES VITRAUX

Cette opération, d'un montant de 2 715 € HT, pourrait être prise en charge par l'A.H.C.P.

Gérard SOUFFLET soulève la question de l'éclairage extérieur : on a choisi l'éclairage intérieur pour mettre en valeur les vitraux, et cela est beaucoup moins onéreux

5/3 RÉPARATION DE LA CARÈNE

Mme COUTON-VALLE, Architecte des Bâtiments de France, ne juge pas qu'elle est en mauvais état. Elle dit revenir avec un technicien pour l'examiner de plus près.

5/4 <u>VITRAIL DE SAINTE-EUGÈNE ET DE SAINTE-CONSTANCE</u>

Devis de l'Atelier du Vitrail:

Montant

H.T.

1 859,97 €

T.V.A.

371,99 €

T.T.C.

2 231.96 €

À l'unanimité, le conseil municipal agrée sa réparation.

6/ <u>CONVENTIONS AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'OISE</u>

Nous sommes liés au centre de gestion de l'Oise, par une première convention, signée en 2007, pour l'envoi de remplaçants. Cette convention ne fonctionne que pour les vacances du secrétariat.

Le centre de gestion nous propose la signature d'une convention de portage salarial, pour les personnes présentes à titre permanent dans nos services. Elle comporte :

- un abonnement mensuel de 10 € par personne ;
- des frais calculés au taux de 5,5 % sur le montant de la feuille de paye.

À l'unanimité, *le conseil municipal agrée* la signature de cette convention.

Gérard SOUFFLET soulève la question de la comptabilité qui est assurée par 2 personnes. Au total, elles assurent ensemble 15 à 16 heures de travail par semaine. À partir de l'automne, une 3^{ème} personne viendra s'y adjoindre, mais à titre très provisoire pour permettre le départ en retraite de Jean-Luc MOUSSARD.

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

De Gérard SOUFFLET

1. Mur du château

- À l'occasion des travaux d'assainissement dans le haut de la rue de la Fontaine Mignon, on a remplacé les caniveaux par des bordures de trottoirs, pour éviter que les murs soient minés.
- Les contreforts en bois doivent être redressés. Yannig MERLIN voit si les services techniques ne peuvent prendre en charge cette opération.
- Ces opérations quand elles seront réalisées, nous permettront de soulever la question de ce mur qui surplombe et menace la rue de la Fontaine Mignon.

2. Desserte de la maison de M.Mme ROSELET

Le Département nous suggère l'aménagement d'un chemin carrossable, pour rejoindre le chemin rural n° 9. Comme ce chemin carrossable se trouve sur le domaine du Département, nous allons lui suggérer de le prendre à sa charge. À cette question, nous joindrons le problème du jardin de M.Mme PERROTTE.

De Denis ROLLAND

3. Bibliothèque

Les branchements électriques sont faits. Manque la connexion internet qui se trouve entre les mains de Yannig MERLIN.

4. Schéma de Cohérence Écologique

Robert JOYOT diffusera aux conseillers une documentation qui leur permettra de se mettre au parfum.

Date présumée du prochain conseil municipal : Vendredi 24 juillet à 20 h 30